



COMMISSION PLEIN AIR – SOUS-COMMISSION PECHE

REGLEMENTATION GENERALE

- *Le nombre de lignes par pêcheur est limité à 3 ;*
- *La pêche de nuit est interdite ;*
- *Tout pêcheur doit être titulaire d'une carte de pêche, sauf pour les enfants accompagnés en dessous de 15 ans et si la pratique est occasionnelle ;*
- *La taille du brochet est de 60 cm minimum ;*
- *La pêche est interdite en tête d'étang de Raclebourse, au-delà de la signalisation ;*
- *Limitation à 6 truites par jour et par pêcheur ;*
- *Pour la journée pêche ouverture : Amorçage Interdit.*

LES DROITS DE PECHE SUR LES PLANS D'EAU

Date ouverture : 04/04/2020 - Date fermeture : 28/11/2020.

- *La carte annuelle, dont le prix est fixé chaque année par la sous-commission pêche, est délivrée aux « Ouvrants droit » ou « Ayants droit » ;*
- *Le titulaire d'une carte annuelle peut avoir un ou plusieurs invités ;*
- *La carte d'invité, dont le prix est fixé chaque année par la sous-commission pêche, est valable pour une journée ;*
- *Le pêcheur invité doit être accompagné impérativement du pêcheur qui l'invite ;*
- *La liste des titulaires de la carte annuelle sera mise à jour et affichée ;*
- *Cartes OD/AD : 10 euros Cartes Invités : 2,50 euros ;*
- *Vente des cartes à la C.M.C.A.S de Niort .*

AUTRES INFORMATIONS

Des sanctions peuvent être prises à l'encontre de toute personne ne respectant pas ce règlement ;

Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents ;

Il est à noter que la recette des cartes finance l'alevinage ;

Les membres de la commission sont habilités pour faire respecter la réglementation ;

L'alevinage doit vous procurer de belles réussites et nous comptons sur vous pour que le prélèvement piscicole soit en partie remis dans son élément, vous aurez peut-être le loisir de prendre une seconde fois le poisson relâché...

Le stationnement des véhicules n'est autorisé que sur le parking prévu à cet effet à l'intérieur du site ;

Les clés du chalet sont à votre disposition à la C.M.C.A.S., n'hésitez pas à les demander, même si vous n'êtes pas pêcheur ;

*La réservation du chalet entraîne la délivrance de deux cartes de pêche invité (2 * 2,50 €) sauf pour les titulaires d'une carte (10 €), ceci pour financer le matériel mis à disposition ;*

L'entretien de ces jolis coins est l'affaire de tous, votre concours nous est précieux ;

Amoureux de la pêche et de la nature, nous vous donnons rendez-vous sur nos étangs pour partager de bons moments.

**Pour les personnes qui utilisent le site,
nous vous demandons de le laisser propre :
Emportez vos poubelles, nettoyez le matériel utilisé**